

Séance du : 27 juin 2024

n° 32/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à 17 heures 15.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Philippe HEDIN est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Alain ITIER, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Maryline BEAUDONNET, Philippe HEDIN, Marie-France LOISEL.

En exercice : 63

Présents : 32

Avaient donné pouvoir :

Jacques DANJOU à Gilbert HEBRARD

Nombre de voix : 33

Excusés :

Sophie ADROIT, Evelyne CESSSES, Reine EXPERT,

Jacques DANJOU, Bertrand GELI, Olivier GUERRA, Serge KONDRYSZYN, Christian MAZAS, Roger PEDRERO.

Objet : Actualisation des membres du Conseil de DEveloppement du PETR du Pays Lauragais

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire,

Vu les statuts du PETR validés en Comité syndical du 10 février 2020 précisant le rôle et la composition du Conseil de Développement,

Vu la délibération 11/2021 du 18 mars 2021 approuvant les modifications statutaires du PETR portant sur les modalités de renouvellement du Conseil de Développement,

Vu la délibération 31/2021 du 24 juin 2021 portant composition nominative du CODEV,

Vu la délibération 022024 du 29 février 2024 portant changement de la présidence du CODEV,

Considérant que suite à la mise en place de la nouvelle gouvernance installée le 29 février 2024, et tenant compte des premières réflexions engagées,

Un travail de remobilisation a alors été initié, donnant lieu à une nouvelle composition du Codev avec :

- Soit une réaffirmation de l'intérêt de certains,
- Soit une intégration de nouveaux membres, portant le nombre de membres actifs à 9.

La composition nominative du Codev s'actualise donc comme suit :

NOM	collège
Monmège Jean Michel	Collèges associations
Chamorro Antoine	Collèges associations
GARRIDO Maryse	citoyen
Lannes Philippe	Collèges associations
Justine Manceau	citoyen
Cenac Jean-Odon	Collèges associations
Yves Gambier	citoyen
Dauzat Michel	Collèges associations
Teyseyré Jonathan	Collèges associations
Amegbleame Koudjo	citoyen

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.6

Courriel : contact@paysiauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20240627-32_2024-DE

Ces derniers travailleront notamment autour de 4 thématiques :

- Suivi du SCOT valant PCAET,
- Mémoire du climat,
- Dispositif Apéro de Pays
- Développement culturel.

Pour rappel, le CODEV est consulté sur les principales orientations du PETR, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Par ailleurs, la composition du CODEV pourra évoluer au regard des nouvelles orientations en lien avec le projet de territoire du PETR sous réserve de validation par le Comité Syndical.

Le Comité Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de :

- 1°) **VALIDER** la liste nominative des personnes membres du Conseil de Développement
- 2°) **AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 27 juin 2024

Le Président

Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 00 00 00

Courriel : contact@payslauragais.com

